



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1011268A6

NUMERO DE DEPOT : 09700593

Classif. Internat. : A01K

Date de délivrance le : 06 Juillet 1999

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 09 Juillet 1997 à 14H00 à l'Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :


ARTICLE 1.- Il est délivré à : VANDELDELDE Noël
route de Mettet 201, B-5620 FLORENNES(BELGIQUE)

représenté(e)(s) par : KEUTERICKX Joseph, OFFICE PARETTE (Fred. Maes), Avenue Gabrielle Petit 2 - 7940 BRUGELETTE.

un brevet d'invention d'une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : PERFECTIONNEMENT AUX CORNADIS.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Bruxelles, le 06 Juillet 1999
PAR DELEGATION SPECIALE :



L. WUYTS
CONSEILLER

PERFECTIONNEMENT AUX CORNADIS

La présente invention se rapporte aux dispositifs installés devant une auge et destinés à limiter les mouvements des animaux en train de manger.

5

De tels dispositifs, appelés cornadis, sont couramment utilisés. On connaît notamment un cornadis dans lequel l'immobilisation de l'animal s'obtient par l'abaissement de la tête dans un cadre constitué, 10 d'une part, par une colonne du portique et, d'autre part, par un balancier monté sur pivot et guidé par le longeron supérieur dudit portique. La fourche supérieure du balancier contient un clapet qui entre en contact avec un arrêt fixé sur un tube se trouvant 15 sur le longeron supérieur et qui permet par un pivotement de 90° la position de verrouillage et de déverrouillage. Ce système a l'inconvénient de ne pouvoir empêcher l'étranglement des bêtes.

20 Cet inconvénient est évité grâce à l'invention par un cornadis dans lequel chaque ouverture contient un balancier formé de deux éléments articulés autour d'un axe de manière à rendre l'élément supérieur indépendant de l'élément inférieur. L'élément 25 inférieur est relié à son extrémité inférieure à une tringle de commande montée pour coulisser le long du longeron inférieur. L'extrémité supérieure de l'élément supérieur est munie d'un clapet coulissant le long d'une tige de commande qui s'étend parallèlement 30 au longeron supérieur.

Sur le support auquel est suspendu le balancier est placée une butée qui empêche tout mouvement du mécanisme lorsque l'élément inférieur se trouve en position inclinée.

5

Le cornadis conforme à l'invention permet un second déverrouillage sur le longeron inférieur du cornadis. Ce déverrouillage garantit une parfaite sécurité pour les animaux lorsque le mécanisme se trouve dans la position d'ouverture libre-service. De plus, ce
10 cornadis s'avère plus silencieux.

L'invention est exposée dans ce qui suit à l'aide des dessins annexés.

15

La figure 1 est une vue partielle d'un cornadis conforme à l'invention, en position d'ouverture.

La figure 2 est une figure analogue à celle de la figure 1, le cornadis se trouvant en position de fermeture.
20

Le portique de stalle représenté partiellement sur les dessins comporte, ainsi qu'il est courant, un longeron supérieur 11, un longeron inférieur 12 et des montants verticaux 13 délimitant des ouvertures
25 10 pour laisser passage à la tête des animaux. Dans chaque ouverture 10 est prévu un balancier 14 composé de deux éléments 14a et 14b pivotant sur un axe 15. Le balancier 14 est suspendu à un support 16 par l'intermédiaire d'un axe pivot 17.
30

L'extrémité inférieure de l'élément 14a du balancier 14 est terminée par une fourche 18 reliée à une

tringle de commande 20 longeant le longeron inférieur 12.

L'extrémité supérieure de l'élément 14b est terminée
5 par une fourche 19 pouvant coulisser le long du longeron supérieur 11. Sur la fourche 19 est fixé un clapet 21 reposant sur une tige de commande 22 qui longe le longeron supérieur 11. La tige de commande 22 est montée pour pouvoir pivoter autour de son axe
10 longitudinal et porte un arrêt 23.

Chaque balancier 14 est susceptible de prendre plusieurs positions :

- 15 1) Position basculée de l'élément 14b et position inclinée de l'élément 14a (figure 1) : le cornadis se trouve en position ouverte de libre-service et de sécurité;
 - 20 2) Position basculée de l'élément 14b et position pratiquement verticale de l'élément 14a (figure 2, pointillé) : le cornadis se trouve en position pour la fermeture;
 - 25 3) Position verticale des deux éléments 14a et 14b (figure 2, trait plein) : le clapet 21 est en contact avec l'arrêt 23 et le cornadis se trouve en position fermée.
- 30 La tige de commande 22 sert à dégager le clapet 21 de l'arrêt 23 et permet de remettre le balancier dans la position ouverte. Le mouvement d'ouverture est facilité par la tringle inférieure 20 et la butée 24 qui permet en même temps le blocage de tout le mécanisme.

Le cornadis étant en position fermée, il suffit de faire pivoter la tige de commande 22 autour de son axe longitudinal pour libérer le clapet 21 de l'arrêt 23. Ceci permet à l'élément supérieur 14b pivoter
5 autour de l'axe 15 et à l'animal de sortir la tête.

Pour mettre le cornadis en position de sécurité, il suffit d'effectuer une traction sur la tringle 20 dans le sens de la flèche notée B (figure 1) pour
10 mettre l'élément inférieur 14a en position inclinée.

Par une légère pression indiquée par la flèche A, l'animal peut repousser l'élément inférieur 14a, ce qui met l'élément supérieur 14b en position verticale
15 de fermeture (figure 2).

20

25

30

REVENDEICATIONS

1. Cornadis constitué d'un portique comprenant des longerons supérieur et inférieur et des montants qui délimitent des ouvertures (10) juxtaposées, le plan
5 de chaque ouverture contenant un balancier suspendu à un support, caractérisé en ce que chaque balancier est constitué de deux éléments (14a, 14b) articulés autour d'un axe (15), l'élément inférieur (14a) étant
10 relié à son extrémité inférieure à une tringle de commande (20) montée pour coulisser le long du longeron inférieur (12), et l'extrémité supérieure de l'élément supérieur (14b) étant munie d'un clapet (21) coulissant le long d'une tige de commande (22)
15 qui s'étend parallèlement au longeron supérieur (11).

2. Cornadis suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la tige de commande (22) porte un arrêt (23) escamotable entre une position qui peut bloquer
20 le clapet (21) et une position qui dégage le clapet (21).

3. Cornadis suivant la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il comporte une butée (24) pour bloquer
25 le mécanisme lorsque l'élément inférieur (14a) se trouve en position inclinée.

FIG. 1

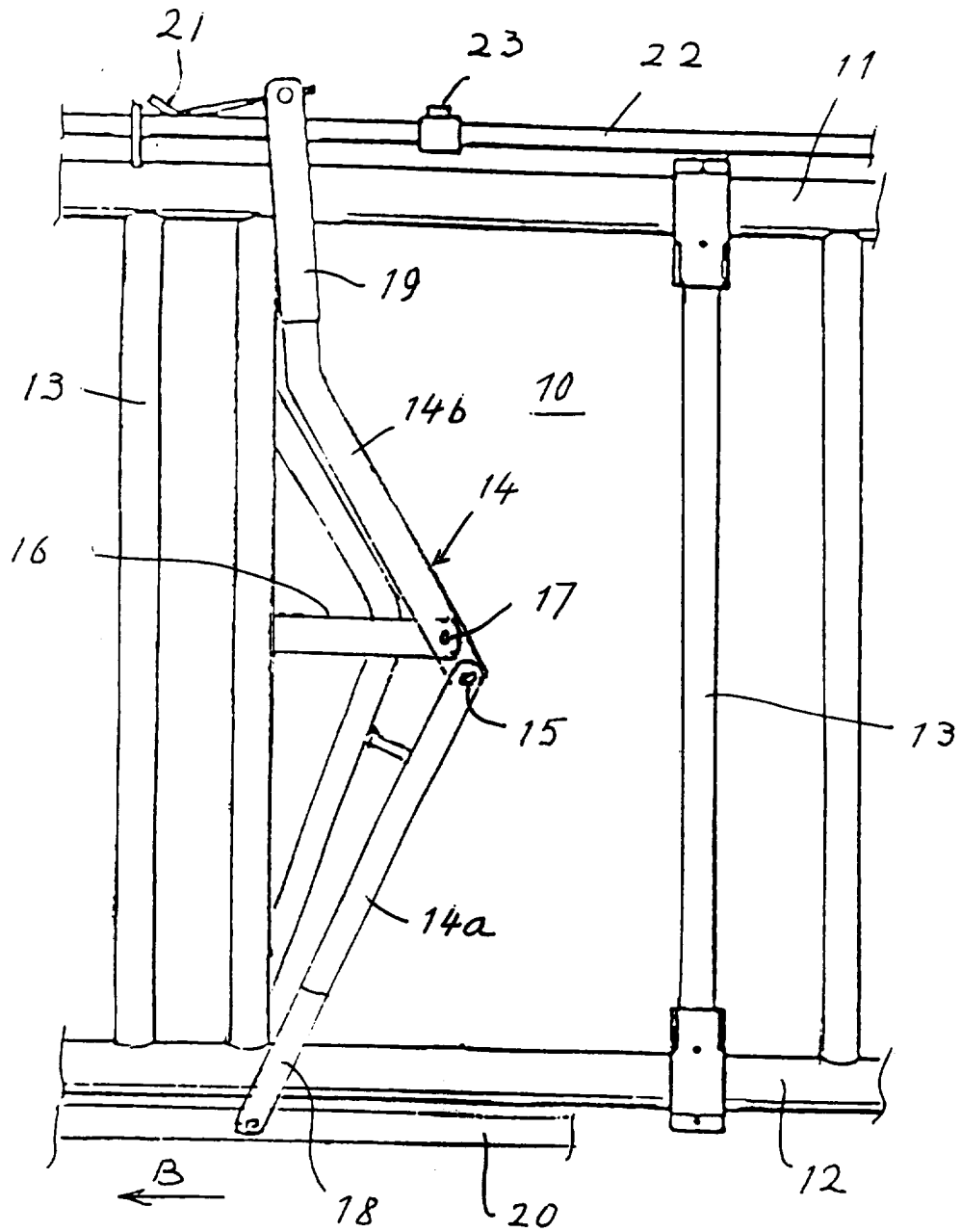


FIG. 2

